

Le crédit, outil ou gadget ?

L'INTRODUCTION du crédit sur une large échelle est relativement récente à l'intérieur des économies occidentales où le crédit agricole, par exemple, n'apparaît qu'au XIX^e siècle. Nombreuses sont aujourd'hui les organisations internationales qui veulent utiliser ce moyen pour accélérer le processus de modernisation dans les pays en développement.

Cet article, qui n'a pas la prétention d'épuiser un sujet aux multiples facettes, sera centré sur l'Afrique occidentale (Mali, Burkina et Guinée) et construit autour des thèmes suivants :

- le crédit, moteur du développement rural plutôt qu'outil à l'usage exclusif des enclaves cotonnières ou d'autres cultures de rente (exemples maliens et burkinabè) ;

- le crédit et le lancement de PME dans un univers urbain en pleine mutation (exemple de la Guinée après la mort de Sékou Touré).

Absence de ressources monétaires

Le développement, souvent conçu comme une modernisation de systèmes archaïques de production, est devenu une nécessité dans un environnement perverti d'abord par l'intermède colonial puis par les apports du monde moderne : la chute de la mortalité, par exemple, aboutit à une telle croissance démographique — 3 % au minimum — que le poids des populations est devenu une charge insupportable

pour les terres existantes. Celles-ci, longtemps innombrables, sont devenues si rares que le mode de production traditionnel, caractérisé par de faibles rendements et de longues jachères, n'est plus adapté.

Augmenter les rendements et enrichir les sols, alors que le raccourcissement des jachères aggrave le processus de désertification, sont les tâches désormais indispensables. Il faut donc moderniser l'appareil de production traditionnel en permettant aux paysans de s'équiper. Le bailleur de fonds se pose alors cette question : va-t-il initier une politique basée sur le crédit ou sur les subventions ? Sur un plan général, il retiendra le principe suivant :

- si l'action envisagée doit générer rapidement des revenus et si la communauté villageoise est bien organisée, il passera par le processus du crédit ;

- dans le cas contraire, il accordera (éventuellement) des subventions en demandant aux communautés rurales une participation en main-d'œuvre correspondant au moins à 30 % des investissements.

En fait, le financement par le crédit du matériel agricole, indispensable au « décollage » des économies rurales, a souvent été organisé en fonction des cultures de rente, les seules qui apportent un revenu monétaire quasiment garanti dans le cadre global des accords ACP. L'organisation de développement, qui se charge en effet de la commercialisation de leur production, récupère, dans le même temps, les échéances qui lui sont dues. Quant aux subventions,

elles ont souvent été accordées indépendamment des capacités d'organisation ou du potentiel économique du monde rural. Ajoutons que les aménagements d'une certaine ampleur ne peuvent pas être financés sous une autre forme.

Cependant, on essaie aujourd'hui de ne plus réserver exclusivement aux cultures de rente la possibilité d'obtenir du crédit. Certains organismes de développement ont même focalisé leur aide sous la forme du crédit, considérant qu'une action de développement n'est pas envisageable si les échéances ne peuvent être remboursées. Les coopérations allemande et suisse expérimentent même un système où l'on met à la disposition des villages des « fonds souples » sans contrainte dans leur utilisation. Ces fonds réservés au crédit à court terme, sont confiés aux villages qui les gèrent comme un bien collectif et les prêtent avec intérêt aux plus dynamiques de leurs membres (y compris les différents groupements). Ils sont utilisés librement par les villageois qui en bénéficient dans le cadre d'opérations dont on peut escompter rapidement un bénéfice : embouche, artisanat, commercialisation de céréales...

Ces nouvelles modalités moins contraignantes de crédit exigent cependant une connaissance plus approfondie d'un milieu où l'on sélectionnera les villages susceptibles de recevoir cette forme d'aide, selon leur dynamisme social et aussi leurs potentialités économiques. Quand on analyse, par exemple, l'organisation traditionnelle du *ton* des jeunes chez les Bambara du Mali, on s'aperçoit que ce groupe est très structuré : il comprend les hommes actifs du village de 15 à 45 ans (certains peuvent dépasser la cinquantaine) avec un chef, un trésorier et un commissaire aux comptes. Les comptes se font devant tout le monde et l'argent

gagné au cours des prestations (surtout la culture collective des champs de certains villageois pendant la saison des pluies) est mis dans une caisse où il sert à plusieurs sortes de dépenses :

- organisation d'une fête où on peut dépenser beaucoup d'argent et même tuer plusieurs bœufs.

- aide à certaines familles dans le besoin sous la forme d'une prestation gratuite de services ;

- réserve de nourriture laissée en dépôt chez le chef du village pour recevoir les hôtes de marque.

- enfin mais c'est plus rare : investissement profitable au village dans son ensemble (construction d'une école, formation d'un maître, trousse de pharmacie...).

Par conséquent, les groupements de ce style, très répandus dans les ethnies sédentaires de la zone sahélienne, consomment la plupart des surplus collectés au cours de fêtes religieuses, laïques ou de manifestations culturelles etc. C'est cette absence d'investissement que l'on essaie de combattre en introduisant, dans les groupements modernes, une logique productiviste capable de favoriser la croissance des capacités de production des populations. Cette notion d'investissement, souvent nouvelle pour les paysans, nécessite des contraintes externes très fortes (opération de développement ou crise économique) ainsi qu'une sensibilisation de longue haleine avant de pouvoir véritablement s'ancrer dans la mentalité traditionnelle.

Les Opérations de développement régional (ODR/Mali) et les Organismes régionaux de développement (ORD/Burkina) ont donc créé des Groupements villageois encadrés par des techniciens qui y vulgarisent les techniques modernes (surtout pour les cultures de rente) tout en contrôlant la gestion des crédits d'équipement. Ces groupements

supervisent aussi l'achat du coton, la vente des engrais chimiques ou des insecticides ; ils participent à la construction d'écoles, de maternités, de logements. Parfois, ils initient des aménagements tels que des périmètres rizicoles ou maraîchers, des surcreusements de mares, de puits ou des plantations...

La création des groupements a consisté en une adaptation des structures traditionnelles en leur assignant de nouveaux objectifs. Aussi, synthétisent-ils en leur sein modernité et tradition. La culture d'un champ collectif, par exemple, se retrouve aussi bien dans les organisations traditionnelles que dans les modernes *ton* villageois mis en œuvre par le gouvernement malien depuis 1985. Cependant, on observe dans les groupements modernes un transfert des compétences et des responsabilités : les paysans les plus jeunes et plus actifs entrant dans le bureau ou le comité de gestion où ils prennent parfois le leadership alors que, dans la communauté rurale traditionnelle, les « Vieux » commandent sans partage. Le même phénomène s'observe aussi au Burkina où, au cours d'une enquête menée en 1985-86, nous nous étions aperçu que les CDR (Comités de défense de la révolution) étaient dirigés par des personnes relativement jeunes mais issues dans les deux tiers des cas de la famille du chef traditionnel...

Capacité de gestion des groupements

La grande affaire des paysans reste l'accès à un matériel agricole moderne (charrue, tracteur) pour mieux exploiter des ressources parfois importantes. La sensibilisation n'est plus à faire dans ce domaine, ce besoin étant partout recensé comme une priorité au Bur-

kina et au Mali. Pour pouvoir bénéficier des crédits « équipements » gérés en général par une banque de développement agricole (BNDA/Mali ou CNCA/Burkina), des groupements spontanés de paysans se forment dans les zones non contrôlées par les opérations de développement où les cultures de rente sont rares. Le recouvrement des créances, beaucoup plus difficile dans ces régions où il n'y a pas de maîtrise de la commercialisation de la production par un projet, ni de garantie du prix des produits, inquiète les banques peu enclines à offrir des crédits s'il n'y a pas un projet extérieur capable de garantir les sommes empruntées avec son propre financement...

N'oublions pas que, dans la zone cotonnière de la CMDT au Mali, les Associations villageoises, réputées pour leur bon fonctionnement et leur taux élevé de remboursement des crédits (98 %), ont un encadrement soutenu depuis plus de deux décennies et une longue expérience de la gestion de leurs caisses qui fonctionnent selon le principe de la caution solidaire : le groupement devenant responsable en cas de non-paiement de l'un de ses membres, la pression sociale joue un rôle important dans la récupération du crédit, le défaillant se sentant plus responsable vis-à-vis de son voisin que de la banque.

Le crédit peut être offert sous plusieurs formes. Dans le cadre d'un projet financé par le FIDA dans la région de Ségou (Mali), où l'on tente d'utiliser l'instrument du crédit dans des villages sélectionnés non adonnés aux cultures de rente, des groupements modernes ont été formés. Ils gèrent des boutiques villageoises, la commercialisation de la production et obtiennent des crédits selon les modalités suivantes : 20 % d'apport personnel, caution solidaire, remboursement sur 4 ans

avec un an de différé, report d'échéance d'une année avec un recalcul des intérêts sans pénalité en cas de sécheresse.

Pour les fonds souples, la capacité de gestion des groupements, qui n'ont pas eu l'occasion de gérer des sommes importantes (sauf dans les zones cotonnières), est difficile à évaluer. La notion d'intérêt à payer pour les achats à crédit est « intégrée » mais, si un groupement villageois est chargé de la gestion d'un fonds, les taux d'intérêt à demander aux villageois restent imprécis... Initier dans les villages les plus dynamiques, grâce à des fonds de roulement (ou fonds souples), des opérations de commercialisation (banques de céréales, boutiques, pièces détachées) ou de production (artisanat modernisé, forges, embouche, teinture) est une opération éducative, surtout si elle rapproche les paysans des banques (où sont déposés les fonds souples) et les introduit à la comptabilité. Néanmoins, la gestion de ces crédits sur le court terme, par les responsables des caisses villageoises, réclame un suivi permanent. Il semblerait cependant que les bénéficiaires du fonds dans le cadre de projets futurs forment un groupe de pression suffisant pour inciter les bénéficiaires des actions précédentes à rembourser l'argent emprunté et permettre ainsi la reconstitution du fonds...

Un projet en résonance avec le milieu, doit s'attacher d'abord à la solution des problèmes cruciaux rencontrés sur le terrain. Or les demandes paysannes se portent essentiellement sur l'équipement technique et l'aménagement de terroirs agricoles. Les autres projets restant marginaux par rapport à ces deux volets, les fonds souples, instrument irremplaçable pour stimuler la créativité et l'esprit d'entreprise des communautés villageoises, n'auront

de résultats positifs que dans les villages ayant déjà « décollé ».

La création de petites entreprises en Guinée

Dans le cadre des politiques « d'ajustement structurel » mises en place par les bailleurs de fonds en Afrique sous le haut patronage de la Banque mondiale et du Fonds monétaire, un Bureau d'aide à la reconversion des agents de la Fonction publique (BARAF) a été installé à Conakry avec pour mission le lancement de PME pour les fonctionnaires obligés (ou désireux) de quitter l'administration. Le BARAF oriente les candidats promoteurs vers les créneaux les plus viables dans un pays à potentiel économique élevé, contrairement aux pays de la zone sahélienne. Puis, après une étude légère de factibilité, il prépare les dossiers pour les banques primaires qui gèrent les lignes de crédit de la Caisse centrale, de la Coopération allemande, du FED, de la Banque mondiale... Les banques utilisent ces lignes pour financer l'exécution de projets susceptibles de réinsérer professionnellement plusieurs milliers d'anciens fonctionnaires.

Les dossiers-types élaborés par le BARAF sont de plusieurs sortes :

- agricoles : maraîchage, riziculture, élevage, fermes avicoles...
- entreprises artisanales : atelier de soudure, magasin de photocopie, laboratoire pharmaceutique, teinturerie, boulangerie/pâtisserie ;
- entreprises semi-industrielles : ateliers de montage, diverses productions en aluminium, production d'aliments pour la volaille...
- services, transport (taxi-marchandises), commerce, bar-restaurant-crémier, chaîne de froid (chambre froide-camion frigo) etc.

Les conseillers du BARAF partent de données objectives telles que

les besoins du marché, les coûts et prix de revient observés et les prix de vente acceptables sur le marché local. Mais ils ne contrôlent pas, par définition, les chiffres d'affaire prévisionnels. A ce niveau, la technique consiste à trouver le point mort par simulation informatique et à analyser, en fonction des rares études marketing disponibles, la possibilité d'obtenir un résultat positif. La finalité du BARAF restant de rendre « bancable » les dossiers, le point de vue optimiste sera privilégié.

En général, les promoteurs sont des individus isolés (même pour des projets agricoles). Ils bénéficient d'une prime de départ qui souvent constitue l'unique capital investi dans un projet dont ils ne dominent pas toujours les différentes composantes, ayant vécu l'essentiel de leur vie professionnelle dans une prudente inertie... Néanmoins, même si le fonctionnement d'une entreprise leur échappe, le BARAF reste pour eux l'une des rares opportunités jouables. Précisons que certains d'entre eux sont très dynamiques et que d'autres s'associent pour acheter leurs anciennes entreprises, récemment privatisées dans le cadre de la politique libérale menée par l'actuel gouvernement guinéen.

Le remboursement de l'emprunt

Il est clair aujourd'hui qu'une part non négligeable des crédits ne sera pas remboursée s'il n'y a pas de moyens de contrôle dissuasifs et si l'État guinéen ne met pas en place un appareil juridique permettant au moins la saisie du matériel en cas de non-remboursement (ne serait-ce qu'à titre exemplaire, pour effrayer les mauvais payeurs).

Pourtant, une communauté responsabilisée, se chargeant du recouvrement des crédits auprès de ses membres, aurait des résultats plus

probants. Mais l'organisation de telles structures, déjà délicate dans le monde rural (groupements villageois), semble particulièrement difficile parmi les anciens fonctionnaires. D'autres solutions, de style économique, pourraient être envisagées comme la création de sociétés d'anciens fonctionnaires avec des participations externes d'entreprises déjà établies sur la place, ou bien le financement de crédits fournisseurs par des organismes franchisiers qui récupérerait ensuite auprès des promoteurs les mensualités dues aux banques...

De plus le montant des crédits devrait être limité pour éviter certains abus : les seuls capables d'amener un apport personnel important empruntent au maximum (avec l'intention de rembourser ?). Il faut donc assainir les règles et demander un apport personnel de plus en plus important, par palier selon le niveau de la somme empruntée. Par exemple, l'apport de 20 % demandé à tous les candidats serait réservé aux emprunts inférieurs à 5 millions de francs guinéens (80 % des sommes empruntées sont inférieures à ce montant) ; on passerait à 25 % pour les emprunts de 5 à 10 millions, à 30 % de 10 à 20 millions, etc. (1).

En conclusion, n'est-il point dangereux de préparer de trop bons dossiers bancaires pour certains promoteurs, sans grande motivation, qui risquent de pénaliser, dans la course au crédit, des candidats plus dynamiques mais non soutenus par la structure d'un projet de développement. Peut-être faudrait-il dans une perspective « développementiste » à long terme, privilégier l'utilité économique (emploi, relance, impact de chaque opération) plutôt que le remboursement de l'emprunt.

J.-L. Camilleri

(1) 1 franc français = 80 francs guinéens en janvier 1988.